

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Août 1873.

Bulletin politique.

Voici, d'après la *Presse*, quelles seraient les paroles textuelles adressées par M. le comte de Paris à M^{re} le comte de Chambord, dans l'entrevue du 6 août :

« Je viens vous faire une visite qui était dans mes vœux depuis longtemps. Je salue en vous, au nom de tous les membres de ma famille et en mon nom, non-seulement le chef de notre maison, mais encore le seul représentant du principe monarchique en France. »

Les nouvelles de Frohsdorf sont et doivent être d'une grande réserve. On prétend qu'il n'a été rien dit. S'il n'a été rien dit, c'est que tout était entendu. Ainsi s'éclaircit une parole du journal officiel de ceux qui étaient hier les princes d'Orléans, qui seraient maintenant la maison de France : « M. le comte de Paris est allé voir M. le comte de Chambord pour constater une réconciliation. »

Sur quoi a porté la réconciliation ? Il nous semble que cela est facile à deviner. Avant l'entrevue, M. le comte de Chambord avait parlé assez haut et s'était même engagé. Il n'est pas douteux que ses engagements ne soient restés stables. N'en rappelons que deux : *Je ne donnerai pas un roi légitime à la révolution* ; et, en second lieu, l'approbation si haute et si significative donnée récemment à M. Cazenove de Pradine.

La réconciliation, donc, s'est faite sur ces bases absolument monarchiques et absolument religieuses. C'est ainsi qu'elle devait se faire, ou il n'y aurait rien de fait.

L'initiative de la démarche appartient à M. le comte de Paris. Elle lui fait le plus grand honneur. L'on aurait maintenant mauvaise grâce à lui reprocher de l'avoir un peu retardée. Tout est bien qui finit bien. Il a pu trouver dans une partie de sa famille des sentiments, des craintes, si l'on veut, qui expliquent ses délais. La démarche ne perd pas de son prix pour avoir été considérée mûrement. Moins spontanée, elle paraît plus indispensable.

Il est naturel que M. le comte de Paris ait pris le temps de vaincre l'irrésolution d'un ou deux de ses oncles. Et enfin, si l'on calcule toutes choses, on peut trouver qu'il n'y a pas eu de temps perdu.

Voilà le fait. S'il est certain, il constitue une famille royale en présence de la République provisoire, c'est-à-dire de M. Gambetta et de ses amis, provisoires aussi. Sont-ce ces messieurs qui deviendront définitifs ? sera-ce la monarchie héréditaire ? Le choix est à l'Assemblée, provisoire également. L'Assemblée dira oui ou dira non ; ensuite, dans les deux cas, son rôle est fini.

LOUIS VEUILLOT.

LA FUSION.

Quoi qu'il arrive, et quelles que soient les intentions qui l'ont provoquée, la démarche de M. le comte de Paris auprès de M. le comte de Chambord est, quel qu'en soit le mobile, un fait considérable dans

notre histoire. Elle montre la révolution, représentée par la famille d'Orléans, inclinée, sinon soumise, devant le principe qu'elle a combattu avec tant de persistance.

Nous voyons peut-être poindre l'aurore d'une ère nouvelle, et, pour le moins, malgré les réticences des *politiques*, nous assistons à la reconnaissance du droit monarchique, c'est-à-dire du véritable droit national.

Entre Louis-Philippe s'emparant de la couronne du duc de Bordeaux en 1830 et le fils aîné du duc d'Orléans frappant à la porte de Frohsdorf en 1873, il y a tout un monde !

L'attente publique est impatiente de détails sur cette entrevue. Quant à présent, nous ne pouvons que répéter ce qui se dit à côté de nous. Voici donc, à titre de variantes ou de renseignements, des extraits de deux dépêches adressées au *Times* :

« Paris, le 5 août.

» Il paraît certain que le comte de Paris, accompagné du prince de Joinville, quitta Paris pour Vienne dans la soirée de jeudi dernier. Le comte de Chambord ne fut pas prévenu des intentions de son cousin, afin de ne pas donner occasion à quelque nouvelle déclaration de sa part, et pour lui prouver aussi que la visite, due seulement à l'initiative des princes d'Orléans, était toute spontanée.

» Il est absolument vrai que le duc d'Aumale, consulté par son neveu il y a huit ou dix jours, lui recommanda de faire ce voyage. Ce fut tout de suite après avoir obtenu l'assentiment de son oncle que le comte de Paris se décida à une visite, dont le principal objet est d'accomplir la parole donnée par ses amis le 8 juin 1871, en retour du vote des légitimistes sur la question de l'abrogation des lois d'exil.

» Au moment même de son départ, le comte de Paris s'exprima ainsi :

« Je suis heureux de pouvoir remplir un devoir et de m'acquitter d'une promesse faite en mon nom par mes amis. »
« J'ignore quel sera le résultat de ce voyage, mais soyez bien assurés que je ne l'entreprends pas dans le but de provoquer une rupture. »

» Dans l'opinion des fusionnistes, l'entrevue des deux cousins était devenue indispensable pour arriver à une action parlementaire commune. Quant au voyage en lui-même, il est certain qu'il a vivement excité l'intérêt public, et qu'il est déjà attaqué avec une grande violence par les partis opposés à la maison de France. »

ODILON BARROT.

M. Odilon Barrot est mort à Bougival, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

C'est une longue existence, et, suivant la banale formule des nécrologues, bien remplie. — nous dirons plus justement, trop remplie. Il a vu passer bien des gouvernements, les a tous servis, mal servis et combattus.

Royaliste ardent en 1814, il ne tardait pas, pour chercher des succès de scandale au barreau, à s'engager dans la troupe qui joua, aux dépens de la France, de la justice et de l'honneur, l'ignoble pièce qu'un des acteurs qualifia lui-même : *La Comédie de quinze ans*.

En 1830, il fut l'un des commissaires dé-

signés pour accompagner à Cherbourg Charles X et la famille royale. Ne sachant encore quel serait l'avenir, il se montra convenable.

Pour sa peine, il fut au retour nommé préfet de police, et le département de l'Eure l'envoya siéger à la Chambre des députés. Alors commença sa carrière parlementaire. Dès 1834, il était revenu à l'opposition et l'un des chefs de la gauche. M. Thiers, plus tard, lui laissa la direction apparente de la fameuse campagne des banquets réformistes, dont le succès dépassa leurs calculs.

Le 23 février 1848, ils furent tour à tour premiers ministres pendant quelques heures ; le 24, ils n'étaient plus rien.... qu'effrayés.

C'est à lui qu'appartient le mot qui fit rire Paris dans la comédie de *Rabagas*. Il se présentait aux barricades, croyant que tout était fini parce qu'il était ministre : il fut accueilli par les coups de fusils et les insultes de ses applaudisseurs ordinaires : « C'est, dit-il, un malendu ou une aberration. »

Elu à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, il sentit le besoin de se rapprocher des hommes d'ordre, et le prince Louis-Napoléon, élu président, le prit pour garde des sceaux. Il démentit par ses actes toutes ses anciennes déclarations d'orateur dans l'opposition. Cependant il ne put tenir au ministère de la justice plus d'un an, et reprit le rôle d'agitateur qui lui convenait.

Après le 2 décembre 1851, il protesta et il rentra dans la vie privée. C'est le plus honorable moment de sa vie. Au 2 janvier 1870 il conçut l'espoir de reprendre une part d'action politique, et se fit donner la présidence d'une commission extra-parlementaire. Enfin M. Thiers l'avait désigné il y a quelques mois pour la vice-présidence du Conseil d'Etat.

M. Odilon Barrot ne laisse après lui qu'un travail sur la *Centralisation politique* et le souvenir d'une grande activité révolutionnaire tempérée par une prudence très-bourgeoise. La *République française* le salue d'un adieu très-sec, et peu s'en faut que nous ne soyons de son avis :

« Les succès oratoires passent, dit-elle ; seuls, les services rendus demeurent. Le jour de l'histoire, c'est-à-dire du jugement, arrive tôt ou tard. M. Odilon Barrot n'est pas de ceux qui, après avoir goûté toutes les ivresses de la popularité pendant leur vie, ont mérité qu'on dépose une couronne sur leur tombeau. Il meurt sans rien laisser après lui qu'un nom honoré et relégué de son vivant, mais qui aura grand-peine à lui survivre. »

Et cependant, en voyant s'éteindre au commencement d'août 1873 ce vieillard qui, au mois d'août 1830, conduisait à l'exil le dernier Roi légitime, nous ne pouvons oublier le mot qu'il adressa à Charles X en prenant congé de lui. Montrant Henri V : « Sire, dit-il, veillez sur les jours de cet enfant, la France en aura besoin. »

Et au moment où meurt celui qui prononçait cette parole politique et prophétique, le petit-fils de Louis-Philippe est venu, par sa présence à Frohsdorf, attester que la France a besoin d'Henri V. ADRIEN MAGGIOLO.

Chronique générale.

Le comité directeur de la gauche républicaine s'est réuni chez M. Jules Simon.

On a examiné les conséquences que pourrait entraîner la fusion et quelle devait être l'attitude de la gauche dans le cas où les démarches de M. le comte de Paris aboutiraient.

Le *Journal des Débats* devient naïf, ce qui n'est pas son habitude. Il avoue aujourd'hui, à propos de ce qui se passe en Espagne, que l'opinion publique commence à comprendre que : *Commune ou République, c'est toujours la même chose*.

Voici ce passage curieux de la feuille de la rue des Prêtres :

« Ceux des républicains français qui ont salué avec tant d'empressement la proclamation de la République en Espagne, peuvent se demander aujourd'hui ce que y a gagné leur cause. La communauté de doctrine implique aussi celle de la responsabilité ; et, aux yeux des masses, les excès de la République espagnole retombent également sur la République française.

» Quand même ce serait injuste, quand même ce ne serait qu'un mensonge, c'est un fait qu'on n'empêchera pas. En voyant ce qu'a fait la Commune à Paris et ce qu'elle fait en Espagne, on arrive à dire, et on le dit : *Commune ou République, c'est toujours la même chose*. »

En Sorbonne, à la distribution des prix du grand concours, M. Batbie, ministre de l'instruction publique, a insisté sur un point dont l'urgence saute aux yeux de tout le monde. « On donnera, a-t-il dit, une plus grande part à l'étude des langues étrangères. » Cette réforme est réclamée par les meilleurs esprits depuis près de quarante ans, et toujours en vain.

Voici, à ce sujet, un fait dont nous sommes pertinemment sûr :

De 1860 à 1872, nos deux grandes écoles militaires, la Polytechnique et Saint-Cyr, recevaient des élèves qui, en moyenne, ne savaient pas cent mots d'allemand. On n'a que trop vu, pendant la guerre, les conséquences de notre étrange laisser-aller à cet égard.

Trois langues vivantes nous deviennent de plus en plus nécessaires : l'allemand, l'anglais et le russe.

On avait pensé à un journal polyglotte, exclusivement consacré à tous les lycées et pensionnats de France. Ce serait difficile à faire. — Néanmoins, il y a du bon dans l'idée. Mais que dire à des jeunes gens dans un journal ?

A la distribution des prix du lycée de Vendôme, M. de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, a prononcé un discours qui a été fort applaudi et dont voici le passage principal :

« Je suis heureux de me trouver à cette fête de famille qui intéresse chacun de nous d'une façon toute particulière ; car la jeunesse représente l'avenir de la France.

» Dans tous les temps, l'instruction a été très-utile et a donné une supériorité incontestable à celui qui savait profiter de ses bienfaits.

» Aujourd'hui, elle est nécessaire, elle est indispensable. Avec elle, on est apte à toutes les carrières et on peut espérer bien diriger non-seulement ses affaires, mais avoir l'honneur d'être appelé un jour à administrer les affaires de l'Etat.

» Nous tous, pères de famille, nous avons

toujours cherché à donner de bons exemples à nos enfants, des principes solides et une éducation sérieuse ; car nous sommes convaincus qu'une instruction superficielle ne produit que des jeunes gens et, plus tard, des hommes sans principes, sans moralité, envieux de tout ce qu'ont les autres et prêts à tout sacrifier pour satisfaire leurs passions, leurs rancunes, leurs vengeances, foulant aux pieds la loi, qui doit pourtant être égale pour tous.

» Vous, jeunes gens, qui êtes toujours disposés à voir tout en beau, et dont les imaginations travaillent, surtout dans les temps où nous vivons, rappelez-vous que, sans la connaissance d'un devoir supérieur, la civilisation n'a jamais existé et n'existera jamais ; qu'il n'y a plus que des appétits matériels ; que le christianisme est la loi qui unit les hommes et les rend égaux par ses devoirs communs ; que la véritable fraternité consiste à s'entraider les uns les autres ; que la vraie philanthropie, la vraie fraternité, la vraie humanité est due à la charité chrétienne qui a donné un sens sublime à des noms vulgaires dans l'antiquité. Je vous répéterai ces paroles de Montesquieu : « Le principe de la démocratie, c'est la vertu. »

Le marché international des blés et semences a été ouvert, le 5 août, à Vienne. 4,500 représentants de divers pays étaient présents. M. Leinkauff a lu son rapport sur les résultats de la récolte dans l'empire d'Autriche-Hongrie. Il en résulte que l'exportation du froment pourra s'élever à 4 millions de minots (2,460,000 hectol.) et celle de l'orge à environ 6 millions de minots (3 millions 280,000 hectol.) Pour le seigle une importation considérable sera nécessaire.

Les représentants de l'Allemagne ont constaté que la récolte chez eux était peu abondante. Ils ont fait des propositions qui ont été adoptées à l'unanimité. En vertu de ces propositions, il sera tenu à Vienne, chaque année, au mois d'août, un marché international, et il sera formé une commission composée des représentants de tous les pays, laquelle délibérera sur les propositions soumises à l'Assemblée.

Une lettre de Garibaldi est toujours bonne à lire. La dernière élocution que voici, de la *vieille* loque rouge de Caprera, est d'un grotesque qui ne le cède en rien aux précédentes :

« Caprera, 22 juillet 1873.

» Mon cher Bizzoni,

» Le peu de bien que j'ai pu faire dans ma vie m'a valu quelquefois les applaudissements des hommes honnêtes, mais je n'aurais jamais cru que ce même peu de bien que j'ai pu faire eût le pouvoir d'attirer sur mon pauvre nom la bave empestée des révérends bouffons de Versailles. Ils ne nous pardonneront jamais de les avoir arrêtés lorsqu'ils se sauvaient à toutes jambes devant les Prussiens victorieux.

» Le prêtre, dont l'existence est fondée sur le mensonge, jette des *flammes par les narines* lorsqu'il m'entend prêcher la vérité dans la limite de mes faibles forces. La science a d'autres procédés : Arago communique ses idées à Piazzi, Galilée à Kepler, avec un amour qui a quelque chose de divin ; ce sont là des apôtres du vrai.

» L'Infaillible n'est pas en communication avec le muphti de Constantinople ou le Grand Lama de la Chine, parce que tous ensemble ce sont des imposteurs, des menteurs.

» Avec le culte que j'ai pour les Français illustres, amis de l'humanité, tels que Victor Hugo, Louis Blanc, Quinet et pour le vrai peuple français que nous connaissons, je ne puis que sourire de mépris devant les bouffons de Lourdes et devant les onze mille vierges.

G. GARIBALDI.

Ne dirait-on pas que ce Garibaldi est payé par la réaction pour rendre la révolution odieuse et ridicule ?

Voici la réponse que le Souverain-Pontife vient d'envoyer aux députés signataires de l'adresse que nous avons publiée le 3 août :

A nos chers fils Lucien Brun, G. de Belcastel, comte d'Abbadie de Barau, et à tous les députés de l'Assemblée nationale de France qui, dans le but de se consacrer au Sacré-Cœur de

Jésus, ont organisé la cérémonie de supplication à Paray-le-Monial.

PIE IX, Pape.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous n'avons pas douté, bien-aimés fils, que se lèverait de nouveau en France, après les longues ténèbres de l'erreur, le soleil de justice, aussitôt que Nous avons aperçu qu'il était manifestement précédé de cette très-réjouissante aurore, la mère de grâce. C'est elle qui, par sa présence, a fait sortir de son sommeil d'une façon admirable cette nation ; elle qui a suamment attiré le peuple ; elle qui s'est attaché toutes ces foules empressées par des bienfaits sans nombre, afin que de tous elle fit à son fils un royaume.

Déjà vous, bien-aimés fils, vous Lui avez été amenés par cette très-douce mère ; déjà vous êtes allés droit à Lui, vous plaçant avec assurance sous sa garde ; et déjà, de votre propre mouvement, vous Lui consacrez vos personnes, tout ce que vous avez, et votre patrie.

Il y a vraiment un spectacle digne des anges et des hommes dans ces légions pressées de chrétiens et de chrétiennes qui, sans nulle incitation de l'autorité ecclésiastique, mais uniquement à sa grande joie et sous son action modératrice, affluent spontanément dans les sanctuaires pour demander pardon de s'être tenues si longtemps éloignées de Dieu, et lui présenter ce cœur contrit et humilié, qui ne connaît pas de refus.

Lorsque Nous Nous rappelons que l'origine de tous les maux est venue de ceux qui, à la fin du siècle dernier, s'étant emparés du pouvoir suprême importèrent les horreurs d'un nouveau droit et propagèrent les fictions d'une doctrine insensée ; lorsque Nous Nous rappelons qu'elle est venue aussi d'un emploi pervers de la puissance et des armées, d'où sont sorties, avec le bouleversement complet de l'ordre politique en Europe, toutes ces semences de désordre qui chaque jour se répandant plus au loin ont peu à peu conduit le monde à cet état de commotion qui ne cesse pas : Nous éprouvons une joie extrême en voyant que le retour de la France à Dieu commence avec éclat et par ceux qui ont été députés pour s'occuper des affaires du peuple, pour porter des lois et gouverner la chose publique, et par ceux qui, placés à la tête des armées de terre et de mer, refont la force de la nation.

Cet accord du droit et de la puissance pour rendre hommage au Très-Haut, à qui appartiennent la sagesse et la force, présage un avenir où le règne de l'erreur sera prochainement détruit et où, par conséquent, la cause des maux sera extirpée jusqu'à la racine ; il donne en même temps l'espérance d'une parfaite organisation des choses, d'une solide tranquillité, et d'une pleine restauration de la grandeur et de la gloire de la France. Car Celui qui est grand par la force, par le jugement et par la justice donnera sagesse, intelligence et fermeté à ceux qui croient en Lui d'un cœur parfait, et il répandra avec munificence ses dons de grâce sur le peuple qui s'est consacré à Lui et qui espère en Lui.

C'est là ce que Nous augurons pour vous, c'est là ce que Nous augurons pour votre patrie, bien-aimés fils. Dans cet espoir, comme gage de l'appui du ciel, et comme témoignage de notre paternelle affection, Nous accordons de tout notre cœur à chacun de vous et à la France entière la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 24 juillet de l'an 1873, de notre Pontificat la vingt-huitième année.

PIE IX, Pape.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Santa-Cruz exilé, comme on sait, par ordre de don Carlos, vient d'écrire à ce prince pour lui demander pardon. Voici sa lettre :

« Sire,

» Confiant dans la paternelle bonté de Votre Majesté, je la supplie humblement de daigner me pardonner si j'ai pu commettre quelque faute pendant le temps que, les armes à la main, j'ai détendu les droits de Votre Majesté et les saints principes de son

drapeau. Serait-il possible, Sire, que dans les positions si difficiles où je me suis trouvé, j'aie pu commettre des fautes graves, quoiqu'avec une volonté si ferme de le servir ? Que Votre Majesté, avec ce haut jugement qui la caractérise, daigne considérer les circonstances durant lesquelles le servit son humble sujet, et elle en aura compassion.

» Sire, j'entrai en Guipuscoa le 1^{er} décembre 1872, n'ayant sous mes ordres que 37 vaillants sujets de Votre Majesté. Si un jour Votre Majesté me le permet, je les lui nommerai, ils sont tous dignes d'une haute appréciation. Ils voulaient m'aider à mettre des entraves au gouvernement intrus d'Amédée, quand il n'y avait pas un homme en armes dans les provinces vascongades ni en Navarre. Votre Majesté peut se représenter ce qu'ont dû être nos travaux sans nombre, les périls, les fatigues contre lesquelles nous eûmes à lutter, sans repos ni trêve. Votre Majesté ne doit pas ignorer que la députation intruse de Guipuscoa avait mis ma tête à prix.

» C'est au cœur paternel de Votre Majesté que je m'adresse pour la supplier de ne considérer que la droiture de mes intentions et le dévouement absolu avec lequel j'ai tant de fois exposé ma vie pour la défense de sa cause. Je ne veux pas parler de ce qui se passa à Bera, les 7, 8 et 9 juillet dernier. Si là encore j'ai commis quelque faute, je supplie Votre Majesté que, ne considérant que les difficultés de ma position, elle n'écoute que l'impulsion de son noble cœur et me pardonne. C'est avec l'intention de me jeter aux pieds de Votre Majesté que je passai la frontière, trompant la vigilance de toute la gendarmerie française qui me cherchait.

» En ce temps Votre Majesté entrait en Espagne par Saare, pour se mettre à la tête de ses vaillants volontaires. Ce contretemps, Sire, a renversé toutes mes espérances et ne me laisse d'autre parti à prendre que de supplier humblement ici Votre Majesté de daigner me faire communiquer ses ordres, et d'être bien convaincu que je mettrai ma gloire dans leur accomplissement.

» Sire, c'est avec toute mon âme que je demande également pardon à Votre Majesté pour tous les volontaires qui étaient venus se ranger sous mon commandement. Un grand nombre d'entre eux ont déjà fait leur soumission, je ne doute pas que tous ne fassent de même.

» Je suis, etc. SANTA CRUZ.
» 18 juillet 1873. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier :

« Saumur, le 9 août 1872.

» Monsieur le Rédacteur,

» Dans le compte-rendu de la distribution des prix de Saint-Louis, on nous promet la publication du discours de Monseigneur pour un prochain numéro. Dans ce discours, il y a un point que je ne puis m'empêcher de mettre en relief immédiatement.

» L'idée du fondateur est aussi bien inséparable de l'œuvre que le bienfait et la reconnaissance le sont l'un de l'autre pour les cœurs bien nés.

La grande âme de notre Evêque l'a compris de suite, dès qu'on parlait de reconnaissance ; elle est devenue, cette reconnaissance, l'attrait de son discours, l'aimant de sa parole à Saint-Louis.

C'est à un prêtre distingué que nous devons la réalisation de notre plan grandiose, disait-il. Cela correspondait bien à sa noble parole du 29 novembre de l'an dernier : C'est grâce aux efforts infatigables de ce prêtre savant et zélé que Saint-Louis est créé. Cette maison restera un titre de gloire attaché pour jamais à son nom.

» Voilà ce que notre Evêque a dit de M. Picherit. Voilà notre joie et notre orgueil. Monseigneur ajoute : Le prêtre distingué, qui, pour un motif de santé, a quitté la direction de cette maison, n'en continue pas moins à s'y intéresser vivement. Voilà notre consolation. La parole d'un Evêque nous la garantit.

» Oui, oui ! C'est une grande chose que de fonder une maison d'éducation, un établissement catholique, un refuge où la jeunesse puisse encore puiser une foi profonde et une instruction solide, seuls remèdes ou

plutôt l'unique remède contre la corruption du siècle. Mais lorsque le dévouement, l'énergie et le génie d'un humble prêtre peut bâtir Saint-Louis en moins d'un an, en dépit de sa pauvreté, de la défiance de ses amis et de la résistance des puissants, lorsqu'il peut, dis-je, réaliser ce que l'on a cru impossible, un long cri d'admiration s'échappe de toutes les franches poitrines du Saumurois, cette vieille patrie de la générosité et de la noble fierté.

» Quatre-vingts élèves inscrits pour le jour de la première entrée témoignaient de la confiance des familles en M. Picherit. Notre grand Evêque a compris à l'instant tous ces sentiments ; il en a été le digne interprète.

» L'humble prêtre, déjà en travail pour l'œuvre, rencontra un jour une de ces âmes d'élite, telle que la France en cache encore bon nombre. Il y avait du bien à faire : le dévouement du travail attirait le dévouement du sacrifice. Le sacrifice de M^{lle} Bonneau (sa mort, arrivée soudainement, nous permet de la nommer sans blesser la modestie d'un dévouement aussi humble que grand) donna libre essor à l'infatigable travail du prêtre dévoué. Saint-Louis est fondé. Voilà ses titres d'existence, Monseigneur l'a dit. Voilà la gloire de son discours. C'était l'idée de fond de la première distribution des prix de Saint-Louis : voilà pourquoi nous n'avons pu nous empêcher d'en parler avant la publication même du discours de Monseigneur.

» Agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.
» Un de vos lecteurs. »

LES PROCÉDÉS RADICAUX A SAUMUR.

Il est probable que dans le programme de l'enseignement gratuit, laïque, communal et obligatoire, le manuel de la civilité puérile et honnête sera décidément rayé.

Jugez-en par les procédés des maîtres.

L'année dernière, les membres du clergé de Saumur étaient invités à honorer de leur présence une fête de famille, une distribution, dans un établissement communal. Un radical, que sa position obligeait au moins au respect des plus vulgaires convenances, profita délicatement de l'occasion pour adresser aux ecclésiastiques présents le plus de choses désagréables possible.

Bien et dûment avertis, cette année-ci, ils s'abstinrent prudemment et firent bien. Mais le sans-foçon radical atteint facilement les hauteurs où siège l'effronterie. « Ils ne sont pas venus chez nous, eh bien ! nous irons chez eux. » Ce n'est pas plus difficile que cela. Et voilà qu'un monsieur du *Courrier de Saumur* s'introduit à Saint-Louis, au milieu des familles et des amis de la maison. Et dès le lendemain il payait largement l'hospitalité qu'il avait reçue par une provision de balivernes dans laquelle la quantité rachète abondamment le défaut de convenance et de qualité. Tout y passe : le maître de la maison, le directeur de l'établissement, gracieusement comparé à un *peuplier*, le clergé, le député présent lui-même, généreusement gratifié de l'interjection récemment offerte au n° 606. Il n'y a de quartier que pour la magistrature et l'armée. Il est vrai qu'entre le *Courrier de Saumur* et le parquet, il y a certain texte de Tacite qui a rudement cinglé dernièrement la figure de quelqu'un. Il est vrai qu'entre le *Courrier de Saumur* et l'armée il y a certaine pointe de sabre avec laquelle il ne faut point plaisanter. Mais n'anticipons point. Dans notre première au *Courrier*, en réponse à la cinquième du *Courrier de Saumur* à M^{sr} Freppel, nous aurons l'occasion de revenir sur ces points instructifs.

Bornons-nous, pour aujourd'hui, à mettre sous les yeux du *Courrier de Saumur*, en l'invitant à les méditer, les quelques lignes suivantes, couvertes d'applaudissements à la distribution des prix du concours général des lycées à Paris :

«... Le mal dominant, le mal qui, depuis soixante ans, a fait des progrès sous tous les régimes, le mal qui nous perdra infailliblement si nous n'avons pas le courage de le combattre, tient à cette disposition trop répandue, qui consiste à mépriser ce qui est respectable, à méconnaître toute supériorité sociale, à nier toute subordination, à détester ceux qui s'élèvent, leur élévation fût-elle due aux moyens les plus légitimes, à soulever le nombre contre la qualité, la passion contre la raison, la force aveugle contre la force intelligente, enfin, à attaquer la religion et à déprimer ses ministres, parce que la religion est une grande école de res-

pect, et que ses ministres, ayant pour mission de parler aux hommes de leurs devoirs plutôt que de leurs droits, entretiennent dans la société le sentiment de la hiérarchie. » (Applaudissements prolongés.) X.

Le Journal officiel promulgue la loi concernant certains délits commis au préjudice des restaurateurs, aubergistes, cabaretiers, etc.

« Quiconque, sachant qu'il est dans l'impossibilité absolue de payer, se fera servir des boissons ou des aliments qu'il aura consommés en tout ou en partie, dans les établissements à ce destinés, sera puni d'un emprisonnement de six jours au moins et de six mois au plus, et d'une amende de 16 fr. au moins et de 200 fr. au plus. »

L'ouverture de la chasse, dans les départements d'Indre-et-Loire et de la Sarthe, aura lieu le dimanche 31 août.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. — Tout bateau à vapeur passant dans le voisinage et à moins de vingt mètres des lieux où sont déposées les chanvres et les lins livrés au rouissage, et qui seront signalés comme il est dit dans l'article trois du présent arrêté, devra ralentir sa marche ou aller en douceur.

» Art. 2. — Les dispositions ci-dessus auront leur effet à partir du 8 août jusqu'au 20 octobre prochain, c'est-à-dire pendant la période ordinaire du rouissage.

» Art. 3. — Les lieux où seront déposés les chanvres devront être, par les soins de leurs propriétaires, signalés par un drapeau aux couleurs nationales flottant au bout d'un bâton qui sera en saillie de 2 mètres au moins au-dessus du plan d'eau.

» Art. 4. — Les compagnies propriétaires des bateaux trouvés en contravention aux dispositions qui précèdent, seront passibles de la peine encourue par l'article 471, paragraphe 15, du code pénal, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par les parties lésées.

» Art. 5. — Lesdites contraventions seront constatées par les agents des ponts-et-chaussées, ceux des eaux-et-forêts, les gardes champêtres.

» Art. 6. — Le présent arrêté sera notifié aux compagnies propriétaires de bateaux à vapeur, au domicile qu'elles ont élu à Angers; il sera en outre inséré dans les journaux du département, publié par les soins de M. le maire dans chacune des communes riveraines de la Loire et des autres rivières. »

La Chambre consultative de Cholet adresse au ministre de l'agriculture et du commerce une lettre collective pour combattre le projet d'impôt sur les tissus.

La Chambre de Cholet se plaint de la difficulté de l'écoulement des produits industriels du pays; la consommation, dit-elle, est arrêtée, et la nouvelle législation nuirait à la reprise des affaires. Le consommateur diminuera ses achats; de là un chômage général. En conséquence, la Chambre consultative de Cholet émet le vœu suivant :

« Que le gouvernement prenne pour base les quatre contributions et qu'il augmente les impôts suivant les besoins du moment.

» En agissant ainsi, tout le monde contribuera, suivant sa fortune, à payer sa rançon, et la perception en sera facile, sans augmentation de frais, ce qui sera un véritable avantage pour le gouvernement et les contribuables. Depuis que l'Assemblée nationale a voté de nouveaux impôts, il est à remarquer que tous frappent le commerce et l'industrie : augmentation des patentes, des ports de lettres et des échantillons, augmentation du timbre des mandats, enregistrement des baux, enregistrement des mandats protestés, enregistrement des assurances, droit sur les places des voyageurs, timbre sur quittances et reçus, droit sur le transport des marchandises expédiées par grande vitesse et peut-être sur celles expédiées par ordinaire.

» Tous ces impôts nombreux qui, aux yeux de certaines personnes, paraissent insignifiants, se traduisent néanmoins à la fin de l'année par des sommes assez considérables et emportent une partie des bénéfices, et comment alors l'industrie peut-elle con-

currencer l'étranger qui est à l'abri de toutes ces charges ? »

A partir du 1^{er} septembre, l'Institution Saint-Louis aura un de ses professeurs à la disposition des familles qui désireraient des leçons particulières pour leurs enfants.

Ce cours aura lieu le matin, de 9 heures à 11 heures; le soir, de 2 heures à 4 heures.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 10 août 1873.

A 6 HEURES 1/2 DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. Le 29^e Mobile (Maine-et-Loire). A. VOISIN, ex-marche. A. VOISIN, capitaine.
2. Faust (valse) A. GOUNOD.
3. La Fille de M^{me} Angot (fantaisie). A. LECOQ.
4. France! en avant! (quadrille). F. SAUVAN.
5. La Lisette de Béranger (pas redoublé) L. BRUNET.

Faits divers.

LES MÉCANICIENS.

Si le malheur des autres pouvait nous consoler de celui dont nous sommes atteints nous-mêmes, nous trouverions certainement un adoucissement au supplice que nous inflige la chaleur que nous traversons actuellement, en nous rendant compte du martyre que subit une catégorie d'hommes voués à la plus pénible comme à la plus difficile des professions.

Nous voulons parler des mécaniciens sur les chemins de fer.

L'ardeur de la température s'accroît sur la locomotive de celle du foyer et place le mécanicien entre le feu brûlant du ciel et le feu torréfiant de la machine.

Il n'a guère pour abri qu'une lame en tôle recourbée formant sur sa tête une toiture brûlante, n'ayant que quelques centimètres. Debout, devant la gueule du brasier fermée d'une double porte, il a la partie inférieure du corps calcinée, quand la partie supérieure est chauffée à blanc par le soleil.

Le chauffeur est dans les mêmes conditions.

Quand un train traverse les plaines arides de la Crau d'Arles, où le soleil plus implacable qu'ailleurs embrase le sol sablonneux et pierreux, le mécanicien et le chauffeur se trouvent dans une position qui leur fait envier celle de Guatimozin étendu sur un grill rouge.

Il faut noter cependant que tant que le train est en marche, le souffle rapide de l'air atténue un peu l'ardeur de l'atmosphère et du brasier. Mais c'est lorsque le train s'arrête que le malheureux mécanicien subit une indicible torture. Ses mains touchent la poignée de la locomotive qui brûle, la petite roue de dégagement qui brûle, la rampe qui brûle; le pont métallique, sur lequel il marche, brûle, et, dans l'immobilité qu'il est forcé d'observer, il lui semble que le soleil et le brasier font rage sur toute sa personne. C'est l'enfer!

Le vêtement du mécanicien est extrêmement léger, et par cela même susceptible d'être éprouvé par les ardeurs torréfiantes auxquelles il est exposé. Sur sa tête, un large chapeau de paille; sur le corps, une chemise de couleur en laine ou en fil, et un pantalon de toile. Les règlements lui interdisent formellement de s'absenter de la locomotive; il est là, au poste de combat; il a l'œil sur la voie, sur la machine, sur le tender; il doit s'assurer que toutes les parties sont en bon état; il doit graisser et huiler lui-même les essieux. Cette opération est tellement importante qu'il encourt une grave responsabilité en ne la faisant pas lui-même.

« Il faut être jeune pour exercer notre profession, » nous disait un mécanicien âgé de trente ans environ. Cet ouvrier nous déclarait que, par ces temps de chaleurs torrides, leur supplice ne pouvait être comparé à aucun autre.

Le mécanicien est considéré comme placé par sa profession au-dessus d'un ouvrier ou d'un agent travaillant au jour, au mois, à l'année. Il est choisi parmi les chauffeurs les plus capables. Il est apprécié et estimé comme il le mérite et comme l'exigent les importantes fonctions qu'il dirige.

Il est ordinairement alloué aux mécaniciens, sur presque toutes les lignes, des primes de régularité de marche et d'économie de combustible et de graissage. Ces allocations qui varient pour chaque chemin de fer, ont pour contre-poids des amendes

encas de retard ou de négligence. Mais on a rarement occasion d'employer des mesures répressives à l'égard des mécaniciens, qui sont généralement des gens très-capables et très-consciencieux.

**

COLORATION ARTIFICIELLE DES VINS.

Les matières employées à la coloration des vins sont généralement les baies d'hibble ou de sureau, les baies de mûres, les baies de phytolaque, les baies de troène, la matière colorante de la betterave, le principe colorant soit du bois de Campêche, soit du bois de Fernambouc, et le tournesol en drapeaux.

Pour découvrir si un vin a été coloré avec une de ces substances, on verse dans un verre une petite quantité de vin, on y fait dissoudre un morceau de potasse, et si le vin ne forme pas de dépôt et passe à la couleur verdâtre, c'est une preuve que le vin n'est pas artificiellement coloré.

S'il se forme un dépôt violâtre, le vin est coloré avec des baies de sureau ou de mûres.

Si le dépôt est rouge, on fait usage de betterave ou de bois de Fernambouc.

Si le dépôt est rouge-violacé, on a recouru au bois de Campêche.

Si le dépôt est jaune, on a employé des baies de phytolaque.

Si le dépôt est violet-bleu, on s'est servi de baies de troène.

Si le dépôt est violet-clair, la coloration est due au tournesol.

**

Il n'est bruit en ce moment à Bavai (Nord) et dans les environs que d'une trouvaille des plus importantes opérée, il y a quelques jours, dans des conditions fort curieuses.

Une société qui s'est fondée récemment pour la construction à Bavai d'une fabrique de sucre a acheté, jusqu'à une profondeur de deux mètres, un terrain argileux, pour en tirer les briques nécessaires à la construction de la fabrique. On sait que dans ces sortes de marchés, les vendeurs restent propriétaires du fonds du terrain, dont ils reprennent la jouissance après un délai convenu, quand les acheteurs ont enlevé à sa surface le nombre de mètres cubes dont ils se sont rendus acquéreurs.

Or, c'est en creusant ce terrain qu'un ouvrier a découvert un grand vase rempli de pièces d'or à l'effigie des empereurs romains, et remontant, par conséquent, aux origines mêmes de l'antique cité de Bavai.

Ebloui par la richesse de cette découverte, l'ouvrier n'eut rien de plus pressé que de prendre une forte charge de pièces d'or, et de passer en Belgique, où il en alla proposer l'achat à un antiquaire bien connu.

Le numismate poussa un cri d'admiration devant ces spécimens admirablement conservés; mais l'étonnement fit bientôt place au soupçon. Sans rien conclure, il donna rendez-vous pour le lendemain au terrassier, et quand celui-ci se représenta chez lui, il n'y rencontra qu'un gendarme belge qui lui mit la main au collet.

Pendant sa mésaventure, les découvertes continuaient leur train à Bavai; elles ne sont peut-être pas encore terminées, si bien que leur importance, fort considérable du reste, fait l'objet de tous les commentaires à cinq lieues à la ronde, et que, grosse de bouche en bouche, les bonnes gens de la localité l'estiment actuellement à dix millions. Rien que cela!

Mais qui profitera de la trouvaille? Les ouvriers veulent conserver ce qu'ils ont découvert; les possesseurs de la nouvelle briqueterie en revendiquent aussi la propriété; et il est certain que les propriétaires du fonds même du terrain se disposent à intervenir énergiquement de leur côté.

Pour peu que l'Etat réclame aussi sa part de lopin, il y a là matière à d'interminables procès. Puissent-ils tous se rappeler la fable de l'Huître et les plaideurs et ne pas absorber en frais de procédure le magnifique sujet de la contestation.

**

Une chasse aux lions a eu lieu ces jours-ci dans les environs de Hal (Belgique).

Les lions étaient au nombre de cinq. Ils appartenaient au sieur Hugues Condaël, dompteur du cirque anglo-américain Bell et Hutcharson, lequel était arrivé à Hal le 20 courant, pour y donner une seule représentation.

Le 21, vers quatre heures et demie du

matin, le domestique du dompteur nettoyait la cage, laquelle se compose de deux compartiments divisés par une porte à coulisse. Il sortit sans s'assurer si la porte était bien fermée et fit passer les lions dans le compartiment qu'il venait de nettoyer et dont la porte était restée ouverte.

Les lions s'élançèrent dehors: le premier terrassa un cheval du cirque qui se trouvait près de la cage. Quelques employés du cirque effrayèrent le lion qui lâcha sa proie; le cheval, bien que gravement blessé, s'éloigna au galop. Le cinquième lion, qui descendait de la cage, y rentra immédiatement, effrayé par le tapage des employés.

Le dompteur, qui était prêt à partir pour Bruxelles, fut heureusement prévenu à temps; il pria de ne pas tirer sur les lions, affirmant qu'il les ferait rentrer sans accident; il travailla jusqu'à sept heures du matin pour reprendre le premier, lequel avait déjà traversé plusieurs rues en y répandant l'épouvante; le deuxième, pourchassé sur place, prit le chemin des campagnes, suivi de près par quelques habitants, des gendarmes et des employés du cirque, qui parvinrent à le faire entrer dans un aqueduc dont les deux issues furent aussitôt gardées.

Une forte dose de morphine (60 grammes je pense), répandue sur un morceau de viande, fut jetée aux deux lions se trouvant encore en liberté sur la place. Ce n'est qu'après les plus grands dangers que l'on est parvenu à jeter à l'un d'eux une corde à nœud coulant; l'autre fut repris vers neuf heures et demie du matin.

On s'occupa ensuite de l'animal renfermé dans l'aqueduc; on brûla divers ingrédients pour l'en faire sortir, mais inutilement. Le dompteur et un employé du cirque descendirent dans l'aqueduc avec une planche ayant les dimensions de l'ouverture de l'aqueduc, et, poussant cette planche devant eux, ils firent sortir le lion. On se saisit alors facilement du fugitif, qui se trouvait, en sortant de l'aqueduc, dans un fossé d'un mètre et demi de profondeur et dont les bords étaient garnis d'hommes bien armés.

Plusieurs personnes, mais surtout le dompteur et un employé du cirque, ont couru de très-grands dangers.

Les lions, composant toute la fortune du dompteur, valent 5,000 francs la pièce.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Extrait du Journal officiel du 6 août 1873 :

La distribution des récompenses aux élèves de l'école supérieure du commerce de Paris a eu lieu le mardi 29 juillet.

M. Dumoustier de Fréduilly, directeur du commerce intérieur, délégué par le ministre de l'agriculture et du commerce, retenu à l'Assemblée nationale, présidait la cérémonie.

M. Schwaëblé, directeur de l'école, a présenté le rapport des travaux des élèves pendant l'année scolaire, et a signalé comme modification importante, adoptée dès le 1^{er} octobre prochain, l'admission des élèves externes.

M. Dumoustier de Fréduilly a fait l'éloge de l'enseignement commercial; il a rappelé que l'école supérieure du commerce de Paris, créée en 1820, était la première école spéciale établie en ce but en France, et qu'elle avait servi de modèle aux écoles de commerce de province.

M. Ernest Guoin, président de la chambre de commerce, a remercié le Gouvernement de l'appui qu'il donnait à l'école dans l'intérêt du développement des études commerciales.

Le directeur a ensuite proclamé les noms des lauréats pour les premières médailles dans chaque comptoir :

M. Descours (Auguste), de Lyon (3^e comptoir).

M. Hummel (Georges), de Strasbourg (2^e comptoir).

MM. Schlumberger et Baxes (1^{er} comptoir).

Les élèves dont les noms suivent ont obtenu le diplôme de capacité, signé par le ministre :

1. Descours (Auguste). — 2. Camacho (Henri). — 3. Arozarena (Luis de). — 4. Gourd (Paul). — 5. Moureaux (Eugène). — 6. Fournier (Alphonse). — 7. Camacho (Joseph). — 8. Dubray (Arthur). — 9. Alir (Félix). — 10. Roger (Fernand). — 11. Giroux (Auguste). — 12. Bleton (Alexandre).

— 13. Descande (Eugène). — 14. Duhayon (Georges). — 15. Lefrant (Jules). — 16. Théodoroff (Nicolas). — 17. Gossioime (Paul).

Dernières Nouvelles.

Le *Journal officiel* annonce que le Trésor a effectué le 5 août aux caisses du gouvernement allemand le versement de la somme de 250 millions, représentant le troisième quart du cinquième milliard de l'indemnité de guerre.

Saint-Martin-de-Ré, 8 août.

La *Virginie* est en rade de l'île d'Aix. La commission médicale a terminé hier ses travaux. 89 déportés ont été embarqués.

Henri Rochefort a été embarqué ce matin. Il a subi hier la visite des médecins qui l'ont déclaré propre au départ. Il recevra aujourd'hui à bord sa famille, ses enfants et M. Edmond Adam.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le *Dictionnaire de la langue française*, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 26^e fascicule, DEF à DEN est en vente.

Sommaire du *MAGASIN PITTORESQUE* (juillet 1873), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N^o 27. — Une Faucheuse. — Les Robinsons de l'île Auckland (suite). — Ignorance : une Injure, anecdote. — Le sentiment ne perd jamais ses droits. — Zarcillo, sculpteur espagnol. — Les Serpents dans l'Inde. — Un souvenir de Walter Scott. — La Chique et ses nouveaux historiens.

N^o 28. — Spartacus. — Les Robinsons de l'île Auckland (suite). — Phalsbourg. — Constructions navales ; bois, clous, toiles. — Complaisance. — Le Matériel scientifique des officiers en campagne.

N^o 29. — Plateau en vermeil (dix-septième siècle ; Italie). — Les Robinsons de l'île Auckland (fin). — L'émigrant (départ et retour, nouvelle). — Les Forces motrices. — Du Moulage.

N^o 30. — La Poule d'eau. — Legs d'un malade à son chirurgien. — Le Chat et le Renard, conte russe. — Bonté. — Mollusques comestibles de nos côtes. — Lettre de Thomas Jefferson. — Mémoires d'Edward lord Herbert de Cherbury (suite). — Le fleuve Amour et ses curiosités ethnographiques.

Gravures.

N^o 27. — Une Faucheuse, par Bougureau (Salon de 1872 ; Peinture). — Sculpture en bas-relief dans l'église de Jésus, à Murcie, par D. Francisco Zarcillo y Alcaraz. — La Chique (2 grav.)

N^o 28. — Spartacus, par Barrias (Salon de 1872 ; Sculpture). — Phalsbourg : Vue

générale ; place de l'Église. — Baromètre Richard ; Baromètre Bréguet (2 fig.).

N^o 29. — Plateau en vermeil du dix-septième siècle. — Émigrants (d'après les lithographies publiées par MM. Dusacq et C^{ie}) : le Départ, le Retour. — Ustensiles et outils pour le moulage.

N^o 30. — La Poule d'eau et son nid. — Moules comestibles. — Falaise d'Eslandes ; Boucliots à mer basse. — Tombeau d'un chaman mangoune, d'après M. de Sabir.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière* Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nauées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc. etc.

Certificat N^o 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalescière* a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la

pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10^e la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C^o, 26, place Vendôme, Paris.

AVIS IMPORTANT

Concernant les personnes atteintes de

TUMEURS.

Nous pensons être utiles à certains de nos lecteurs en leur désignant ici les principales affections chirurgicales traitées par le Docteur Ed. Darbez, à sa clinique spéciale, 44, rue de Turbigo, à Paris : Adénites (Ecroûelles), Adénomes du sein, Cancres, Squirrhés et Eucéphaloides du sein, Cancroïdes, Engorgements lacteux, Hémorrhoides, Hydarthrose, Hydrocèles, Kistes, Lipômes, Loupes, Polypes, Tumeurs blanches.

Le Dr Darbez reçoit à son cabinet, 44, rue de Turbigo, tous les jours, de 2 à 4 heures, excepté le samedi et le dimanche, ces deux jours étant absorbés par les voyages en province.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 25	»	20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	272 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	83 50	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	10	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	443 75	3	7 1/2
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit mobilier	366 25	»	5	Crédit mobilier esp., j. juill. et.	407 50	1	25
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	855	»	5	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	92 25	»	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	90 45	»	02	Est, jouissance nov.	510	»	2 50	Orléans	275 56	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	866 25	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	270 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	407 50	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	590	»	2 56	Est	269 75	»	»
— 1865, 4 %	445	»	7 50	Nord, jouissance juillet.	998 75	»	1 25	Nord	279	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	283	»	»	Orléans, jouissance octobre.	827 50	1	25	Ouest	275	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	218	»	75	Ouest, jouissance juillet, 65.	722 50	»	1 25	Midi	270 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4250	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»	Deux-Charentes	255	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	545	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	692 50	»	»	Vendée	230	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	480	»	5	Société Immobilière, j. janv.	17	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGEES.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION DE LA FOURNITURE

1^o 220,000 kilogrammes de bois de sapin nécessaires au chauffage des fours de la Maison centrale de Fontevault, pendant un an ;

2^o 400 stères de bois de chauffage, chêne ou ormeau, pour les autres services de ladite Maison.

Le Préfet de Maine-et-Loire donne avis, que le samedi 23 août 1873, à une heure, il sera procédé, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de :

1^o 220,000 kilogrammes de bois de sapin nécessaires au chauffage des fours de la Maison centrale de Fontevault, pendant un an ;

2^o 400 stères de bois de chauffage, chêne ou ormeau, pour les autres services de ladite Maison.

Seront admis à concourir les négociants et les marchands patentés, ainsi que les propriétaires, qui auront justifié de leur qualité ou profession, dans la forme prescrite par l'article 2 du règlement ministériel du 31 juillet 1852.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission, laquelle devra être écrite sur papier timbré :

1^o S'il est négociant ou marchand, sa patente ou un certificat du maire de la commune constatant qu'il est régulièrement patenté ; s'il est propriétaire ou agriculteur, un certificat du maire constatant sa qualité ou profession ;

2^o Une promesse valable, sur papier timbré, de garantir l'exécution

de ses engagements par un des moyens indiqués aux articles 25 et 26 du règlement précité.

Toute soumission qui ne sera pas conforme aux prescriptions ci-dessus sera considérée comme non avenue.

Les soumissions seront reçues en séance publique, par le président ; elles énonceront en monnaie légale et en toutes lettres le prix demandé par kilogramme, et seront placées sous une enveloppe cachetée portant pour suscription le nom du soumissionnaire ; ce pli sera, avec les pièces à l'appui, reconvert d'une seconde enveloppe, également cachetée, portant de nouveau pour suscription le nom du soumissionnaire.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à Angers, dans les bureaux de la Préfecture, 1^{re} division, au secrétaire de la Sous-Préfecture de Saumur et à l'économat de la Maison centrale de Fontevault. A l'hôtel de la Préfecture, à Angers, le 22 juillet 1873.

Le Préfet de Maine-et-Loire, MERLET.

Etude de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaupaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^o LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE

D'OCCASION.

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE D'OCCASION,

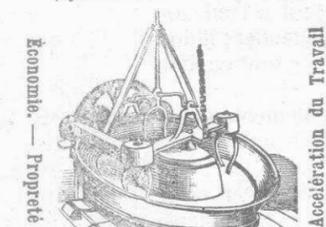
DEUX BONS CASIERS, de grands deurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Présentement,

UNE PORTION DE MAISON, avec jardin, près le pont Napoléon. S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

PÉTRIN MÉCANIQUE (système breveté s. g. d. g.)



J.-C. TRIAUT, boulanger, fabricant, rue des Faures, 55. — Bordeaux.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancer du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après guérison. Telle est la garantie donnée par le Dr ROBBE, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance, affranchir. (290)

SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement : 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D^r GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.

Le 1^{er} septembre, AU MANS, Hôtel de France, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in 8^o, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes. Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,